

## Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUCLOS James, Maire, suivant convocation du 22/06/2023.

Etaient présents : Mrs DUCLOS, LEMERCIER, PEPIN, LEMIESZ

Mmes MESTRE, TIHY, VITTECOQ-WOLFF.

formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Absent : Mme MAUGER, Mrs CHEVAUX, PREVOST

M. PEPIN Dominique est élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des remarques sont à apporter au PV du conseil municipal du 3 mai 2023. Aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

### Délibération installation jeu pour enfants :

Monsieur le Maire explique que plusieurs administrés, parents de jeunes enfants, lui ont demandé s'il était possible d'installer un jeu pour enfants sur le terrain derrière la mairie. Après quelques recherches, un pack de jeu a été trouvé sur le site internet MANUTAN. Ce pack contient une grande structure avec 2 tourelles, 1 toboggan, 1 échelle et un panneau ludique mais aussi un lion sur ressort. Le prix de cet ensemble est de 8 335 € HT. La société MANUTAN propose le montage de la structure ainsi que le contrôle de conformité. Ces propositions de 2825 € HT sont à rajouter au montant du pack de jeu. Le chiffrage total est de 11 160 € HT soit 13 392 € TTC.

Acceptation du devis à l'unanimité.

### Délibération acceptation du devis de remplacement du bardage sur pignon sud du garage sis au 1 rue des ombries

Les travaux de peinture ont débuté dans le pavillon sis au 1 rue des ombries. C'est lors de ces travaux qu'il a été constaté le vieillissement avéré du bardage du pignon sud du garage.

Les travaux ont stoppé. Il convient de remplacer le bardage sur le côté sud. L'entreprise ASSENARD a envoyé une proposition de devis de 940 € HT soit 1034 € TTC pour le démontage et le remplacement du bardage.

Acceptation du devis à l'unanimité.

### Délibération acceptation remboursement Groupama :

Il est présenté au conseil municipal la proposition de remboursement de l'assurance GROUPAMA suite au sinistre du 31

mars dernier dans le pavillon communal sis au 14 rue de la Martinière. Le montant total de l'indemnité proposée est de 9 716,02 € TTC auquel sera déduit le montant de la franchise de 250€.

Le remboursement s'effectuera en 2 temps. Une première indemnité de 5 652,92 € et le solde de 3 813,10 €.

Acceptation à l'unanimité du remboursement de l'assurance.

Délibération validation devis  
suite au sinistre :

Les travaux à effectuer, suite au sinistre, sont :

- Réparation de la toiture : un devis de 328 € HT soit 360,80 € TTC a été accepté par l'assurance
- Travaux de peinture dans la chambre : un devis de 1300 € a été accepté par l'assurance
- Travaux de fumisterie : un devis pour la remise en état du conduit de cheminée a été validé par l'assurance. Celui-ci s'élève à 7 635,28 € HT soit 8 055,22 € TTC.

Le conseil municipal valide les 3 devis des entreprises et autorise monsieur le Maire à les signer.

Délibération remboursement  
frais de déplacement des  
agents territoriaux :

La secrétaire de mairie doit, à l'occasion de formation, prendre son véhicule personnel. Il est proposé au conseil de délibérer afin que l'agent puisse être remboursé de ses frais de transport (kilométriques, péages d'autoroute, parcs de stationnement) mais aussi des frais de repas. Les remboursements ne seront possibles que sur présentation de justificatif de paiement.

Acceptation à l'unanimité.

Délibération acceptation  
travaux de broyage des  
chemins non revêtus :

Le broyage des bernes des chemins non revêtus n'est plus assuré par la communauté de communes, à l'exception des chemins pédestres. En 2022, ce broyage n'a pas été fait. Il convient de le faire cette année. La SARL TOUFFLET a proposé un devis de 600 € HT soit 720 € TTC pour la réalisation de ces travaux.

Acceptation à l'unanimité.

Délibération acceptation  
travaux de peinture des  
boiseries extérieures maison  
communale :

Les boiseries de l'étage du pavillon communal sis au 14 rue de la Martinière sont à lasurer. Suite à notre demande, l'entreprise de peinture DJ PEINTURE a établi un devis de 475 € pour la réalisation de ces travaux.

Acceptation du devis à l'unanimité.

Questions diverses :

Une réunion de présentation du PLUi a eu lieu à Cormeilles le 31 mai. Actuellement sur 51 communes :

13 ont une carte communale,

9 ont un Plan Local d'Urbanisme,

29 sont restées au règlement national d'urbanisme.

L'objectif souhaité par la CCLPA est que le PLUi soit approuvé lors du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Un échéancier a été instauré afin de respecter le plus possible l'objectif à atteindre.

Une proposition de 6 groupes de travail a été présentée. La commune de St Benoit fait partie du groupe de travail n°5. Elle travaille en collaboration avec les communes de St Christophe sur Condé, St Pierre des Ifs, St Georges du Vièvre, St Grégoire du Vièvre, Le Mesnil st Jean et Epreville en Lieuvin. Chaque commune doit choisir 3 conseillers qui seront délégués aux travaux d'élaboration du PLUi.

Une proposition de panneau « la fibre est arrivée » a été faite. Le conseil ne souhaite pas mettre ce genre de panneau aux entrées du village.

Un spectacle, organisé par l'association Loisirs et Culture se déroulera sur St Benoit les 8 et 9 juillet.

Monsieur le Maire demande à ce que chacun entame une réflexion sur l'entretien du cimetière. Pour rappel, 2 personnes ont désherbé entièrement le cimetière les 19 et 20 avril et avec le temps, les mauvaises herbes ont envahi de nouveau toutes les allées. Suite au débat, il est proposé d'organiser un après midi citoyen où chaque habitant est convié au cimetière avec un outil de jardin pour désherber manuellement. La date du mercredi 12 juillet de 14h à 17h est retenue. Un goûter offert par la commune clôturera l'après-midi.

Fin de séance.